



Simiane-Collongue

PROCES-VERBAL
SUCCINCT DU CONSEIL
MUNICIPAL
DU 4 avril 2025
À 9H30

Le 4 avril 2025, le Conseil Municipal s'est tenu à la salle Léon Masson à Simiane-Collongue.

MEMBRES PRESENTS : MM. Philippe ARDHUIN – Marina BARRESI – Myriam BONNET – Robert CANAMAS – Jean-Michel CASTAGNETTI – Isabelle CAUET – Yvonne FORNASIER – Micheline FRAU – Anna GAGLIARDI – Nadine KONIG – Jean LE PESQ – Paul MAISON – Isabelle MAZEAUD-CULIOLI – Jennifer PALOMBE – MARKARIAN – Hervé PERNOT – Lucien RIGAT – Claudine SEGURA – Dominique VALOIS-VALERA – Marc VIGOUROUX – Gilbert ZUNINO

PROCURATIONS :

- M. Léonard BALDOCCHI à Mme Jennifer PALOMBE
- Mme Stéphanie CHASTIN à Mme Myriam BONNET
- M. Anthony GIMENEZ à M. Robert CANAMAS
- Mme Noémie GUILBOT à Mme Dominique VALOIS-VALERA
- M. Hervé SEREKIAN à Mme Marina BARRESI

ABSENTS : - M. Jean-Charles POUPEL – Mme Paule RANUCCI - M. Maxime SALAS - Mme Marine SIMULA

NOMBRE DE CONSEILLERS :

- En exercice : 29
- Présents : 20
- Votants : 25

Le quorum est atteint.

Monsieur le Maire : Pour les questions, donc toutes les questions que j'ai reçu qui ont trait au budget seront débattue lors du budget, j'ai reçu une note écrite, question de Monsieur Marc Vigouroux.

« Nous n'avons pas trouvé dans les documents transmis pour les questions du compte administratif et le vote du budget. »

Monsieur Vigouroux : Vous permettez qu'on les lise, ce sont nos questions ?

Monsieur le Maire : Pardon ?

Monsieur Vigouroux : Ce sont nos questions orales vous permettez qu'on les lise ?

Monsieur le Maire : Ca c'est pas une question orale mais enfin allez-y.

Monsieur Vigouroux : Les questions d'hier c'est sur...

Monsieur le Maire : Ce qui est au budget sera débattu au budget.

Monsieur Vigouroux : J'avais aussi une question peut-être à poser préalablement...

Madame Gagliardi : Moi j'aimerais aussi prendre la parole avant cette intervention.

Monsieur le Maire : Oui, là je réponds à celui-ci que j'ai reçu ce matin.

« Le tableau de l'ensemble des indemnités de toute nature libellé en euro dont bénéficient les élus siégeant au Conseil Municipal au titre de tout mandat et de toute fonction exercé en leur sein et au sein de tout syndicat conformément à l'article L31-23-24-1-1 du code général des collectivités territoriales. Nous demandons par conséquent la transmission de ce tableau au plus tôt afin que nous puissions exprimer un vote demain. »

Alors, j'ai dû mal comprendre, les indemnités sont votées au niveau du budget. D'accord ? Là-dessus, vous avez voté une répartition, le 18 mai 2020, ou il y a d'une façon très large, toutes les indemnités. Avec, en annexe, les noms et ses nominatifs. Nous sommes quasiment une des rares commune où on n'a jamais augmenté les indemnités. Deuxièmement, il suffit de regarder les tableaux. Au niveau du Syndicat Intercommunal du Grand Vallat, j'en ai déjà parlé ici parce que je n'ai rien à cacher, il n'y a pas d'obligation puisqu'on ne rentre pas dans la catégorie où il faille lisser, hélas, parce que ça veut dire que je ne touche pas assez, ceci est voté au niveau du budget SIGV mais je peux vous dire, je n'ai rien à cacher, l'indemnité du Syndicat Intercommunal du Grand Vallat où je suis Vice-Président est de 111,62 €, voilà. Et je vous renvoie au tableau nominatif pour avoir le détail. Par contre, au niveau des élus, il y a le compte formation. Et celui qui coûte le plus cher au contribuable, c'est vous l'opposition. Quand je monte à Paris, on est la seule équipe municipale qui le fait hors budget principal, on ne prend pas l'argent du contribuable, ça c'est vertueux. Si vous voulez une tribune politique ou faire de la polémique, allez-y.

Madame Mazeaud : Non, je ne veux pas faire de la polémique. Le tableau qu'on vous demande c'est juste l'application de la loi et au terme des articles que vous avez cités, je précise qu'il revient aux collectivités d'établir chaque année un état récapitulatif des indemnités de toute nature dont bénéficient les élus siégeant à leur Conseil.

Monsieur le Maire : il y a une ligne budgétaire, il suffit de lire la ligne budgétaire.

Madame Mazeaud : Non, sur la période, ce tableau est demandé sur l'année qui précède celle pour laquelle le budget a été voté. Donc c'est les réalités 2024. On ne fait pas de la politique, on demande juste...

Monsieur le Maire : il y a le compte administratif, le compte de gestion, le budget primitif où il y a la ligne, je ne comprends pas ce que vous voulez de plus.

Madame Mazeaud : ne m'interrompez pas, on demande la présentation du tableau nominatif tel qu'il est prévu par la loi.

Monsieur le Maire : d'accord, il n'y a pas de soucis.

Madame Mazeaud : c'est tout.

Monsieur le Maire : voici le tableau que vous avez voté.

Monsieur Zunino : en 2020, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire : on n'a jamais augmenté.

Monsieur Zunino : Depuis 2020, ça a changé, il y a eu des modifications d'élus.

Monsieur le Maire : Le montant n'a pas bas bougé.

Madame Mazeaud : La loi prévoit... Ce sont les indemnités et les charges de toute nature.

Monsieur Zunino : en 2021, il y a des élus dans les tableaux des Élus qui ont changés, sûrement des commissions qui ont été attribués à certains élus au Conseil Municipal. Nominativement, ça veut dire quelle part a été attribuée à chaque élu, c'est normal. En 5 ans, ça a changé.

Madame Mazeaud : on demande juste l'application de la loi.

Monsieur le Maire : non.

Monsieur Vigouroux : vous devez le fournir chaque année.

Monsieur Zunino : il y a eu de nouveaux élus depuis 2020 ?

Monsieur le Maire : mais ils ne touchent pas d'indemnités.

Monsieur Zunino : bah si vous avez donné des nouvelles délégations à certains Conseillers Municipaux qui sont rentrés dans le Conseil Municipal, il n'y a pas...

Monsieur le Maire : d'accord, mais rien n'a changé.

Madame Mazeaud : la loi prévoit de fournir les éléments de n-1. Et en ce qui concerne la formation, on s'excuse si nous on se forme, on a coûté 240 euros à la commune en 2024, je ne pense pas que ce soit...

Monsieur le Maire : mais, il est vrai que vous avez besoin de vous former.

Monsieur Zunino : Monsieur le Maire, vous n'avez pas nommé de secrétaire de séance.

Monsieur le Maire : c'est vrai, je propose Madame Dominique Valois.

Monsieur Vigouroux : j'ai fait la demande de pouvoir donner une clé pour avoir l'enregistrement numérique, on m'a dit que ce n'était pas possible-là mais que si vous étiez d'accord, on pouvait me donner une copie de l'enregistrement numérique du Conseil Municipal.

Monsieur le Maire : mais vous enregistrez comme vous faisiez avant.

Monsieur Vigouroux : non, il y a un enregistrement qui est fait. Je ne vois pas pourquoi on devrait faire le nôtre.

Monsieur le Maire : c'est vrai.

Monsieur Vigouroux : et logiquement on devrait avoir cet enregistrement, ce n'est pas normal qu'on ne l'ait pas.

Monsieur le Maire : il n'y a pas d'obligation d'enregistrer un Conseil Municipal.

Monsieur Vigouroux : il n'y a pas d'obligation mais il est enregistré donc ça serait logique que les oppositions aient également cette information-là. Donc, est-ce qu'on pourrait l'avoir ?

Monsieur le Maire : Si vous voulez. Je laisse la parole à Madame Anna Gagliardi pour la première délibération.

Madame Gagliardi : je m'excuse Monsieur le Maire mais j'avais une réponse à faire avant sur ce qui s'est passé la dernière fois.

Monsieur le Maire : allez-y.

Madame Gagliardi : Mesdames, Messieurs, les conseillers d'opposition. Lors de la séance du conseil municipal, consacré au ROB, vous nous avez déjà fait parvenir la plupart de ces questions. Ces dernières étaient largement hors sujet lors de cette séance. Pour rappel, le règlement intérieur précise que seules les questions concernant l'ordre du jour peuvent être posées ou les questions orales qui ne sont pas à l'ordre du jour si elles ont été envoyées par écrit dans les délais prévus. Vos questions ne respectaient donc pas le règlement intérieur du Conseil Municipal. Il n'était donc pas question pour nous d'y répondre. En effet, le travail sérieux de la municipalité implique que nous consacrons lors de ce conseil notre énergie à la présentation de nos orientations budgétaires et non de nous perdre dans les détails que vous excipez chaque année pour tenter de jeter une suspicion perpétuelle. D'ailleurs, je note un progrès cette année c'est que vous nous avez épargné votre longue diatribe habituelle sur la prétendue erreur de résultat que vous mettiez en avant depuis maintenant plusieurs années. Peut-être qu'après de multiples courriers à la préfecture et à la trésorerie, vous avez enfin compris que vous aviez tort. L'adage ne dit-il pas que la base de la pédagogie c'est la répétition, alors nous recommencerons encore cette année. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : somme toute vos questions et vos remarques, j'ai bien vu qu'elles étaient sur facebook avec un faux compte « Elsa ».

1-1 OBJET : ADOPTION DU COMPTE DE GESTION DE LA COMMUNE – ANNEE 2024

Monsieur le Maire : je laisse la parole à Madame Anna Gagliardi.

Madame Gagliardi : merci Monsieur le Maire. Dans cette première délibération, il y a lieu d'approuver le compte de gestion établi par le receveur municipal qui fait ressortir une identité d'exécution d'écriture avec le compte administratif de la commune. Le compte de gestion constitue la restitution des comptes du comptable public à l'ordonnateur, à cet effet, l'assemblée délibérante entend, débat et arrête le compte de gestion qui est transmis à l'exécutif local avant

le 1^{er} juin de l'exercice suivant celui auquel il se rapporte. Le compte de gestion est voté par l'assemblée délibérante. Son vote doit intervenir avant celui du compte administratif. Pour l'année 2024, le compte administratif et le compte de gestion sont arrêtés comme suit :

- Dépenses de fonctionnement : 6 217 699,96 €
- Recettes de fonctionnement : 6 797 806,65€
- Excédent de l'exercice : 580 106,69€
- Résultat reporté de l'exercice 2023 : 16 964,18€
- Excédent cumulé : 597 070,87€
- Dépenses d'investissement : 5 117 590,48€
- Recettes d'investissement : 6 535 749,56€
- Excédent de l'exercice : 1 418 159,08€
- Résultat reporté de l'exercice 2023 : - 1 087 098,08€
- Excédent cumulé : 331 061,00€

Il sera donc proposé au Conseil Municipal le vote du compte de gestion 2024 en strict concordance avec le compte administratif 2024. Merci.

Monsieur le Maire : est-ce qu'il y a des questions ?

Monsieur Vigouroux : oui. Ce compte de gestion fait apparaître pour plus de 11 millions d'euros d'immobilisations en cours, article que nous avons évoqué dans les questions orales que nous avons suggérées et qu'on n'a pas pu lire et ce qui nous paraît sincère. Par ailleurs ce document intègre le versement anticipé de 2,8 millions d'euros en 2024 des emprunts destinés à la construction de l'école alors qu'il était prévu pour ces deux emprunts pendant une période de deux ans que les fonds soient débloqués en fonction de l'avancement des travaux, or, rien n'a été fait sur ce terrain, celui du groupe scolaire ni sur les abords. Il apparaît donc clairement que cet emprunt n'a pas été utilisé pour la destination prévue, mais a servi principalement à éviter un nouveau déficit de la section d'investissement que la commune n'était pas en mesure de supporter. En effet, si on reprend les chiffres de la page 11 du ROB et qu'on enlève les recettes de 2,8 millions d'euros d'emprunts, on arrive à un résultat déficitaire de plus d'1,4 millions, 1 381 841 € exactement, aggravé de surcroît par un solde négatif des RAR de - 300 000 euros environ tel qu'annoncé en commission. Quand on regarde ces éléments et bien d'autres que nous aurons l'occasion de développer au moment de l'adoption du compte administratif, nous voterons contre ce compte de gestion.

Monsieur le Maire : oui mais enfin n'oubliez pas qu'on a acheté le terrain, mais bon c'est pas grave.

Monsieur Vigouroux : oui 300 000 euros. La partie du groupe scolaire c'est quoi ? C'est l'ordre de 250 000 ou 300 000 euros ? Puisque la totalité a coûté 1 300 000 € ?

Monsieur le Maire : on a acheté la totalité des terrains.

Monsieur Vigouroux : oui, des terrains. Donc il y a qu'une partie qui sert pour le groupe scolaire.

Monsieur le Maire : oui.

Pour : 19

Contre : 6 (MM. Myriam BONNET – Stéphanie CHASTIN – Isabelle MAZEAUD-CULIOLI – Hervé PERNOT – Marc VIGOUROUX – Gilbert ZUNINO)

La délibération est adoptée.

1-2 OBJET : ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE LA COMMUNE – ANNEE 2024

Monsieur le Maire : je laisse la présidence à Madame Dominique Valois.

Monsieur le Maire quitte le Conseil Municipal.

Madame Valois : Merci monsieur le Maire, je laisse la parole à Madame Gagliardi.

Madame Gagliardi : Merci. Au terme des dispositions de l'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. Le budget retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année dans le respect des principes budgétaires et comptables : annualité, antériorité, unité budgétaire, universalité, sincérité, spécialité, équilibre. Le compte administratif présente, après la clôture de l'exercice, les résultats de l'exécution du budget par le Maire. Il retrace l'ensemble des opérations, quelles que soient leurs natures, réalisées au cours de l'année. Pour l'année 2024, le compte administratif et le compte gestion sont arrêtés comme suit :

- Dépenses de fonctionnement : 6 217 699,96 €
- Recettes de fonctionnement : 6 797 806,65€
- Excédent de l'exercice : 580 106,69€
- Résultat reporté de l'exercice 2023 : 16 964,18€
- Excédent cumulé : 597 070,87€
- Dépenses d'investissement : 5 117 590,48€
- Recettes d'investissement : 6 535 749,56€
- Excédent de l'exercice : 1 418 159,08€
- Résultat reporté de l'exercice 2023 : - 1 087 098,08€
- Excédent cumulé : 331 061,00€

Ces valeurs sont identiques à celles résultant du compte de gestion établi pour l'année 2024 par le receveur municipal. Le détail du compte administratif soumis au vote du Conseil Municipal est joint à la présente délibération. Merci.

Madame Valois : Bien. Est-ce qu'il y a des questions ?

Monsieur Vigouroux : Oui peut-être d'abord une précision, autant que je sache, c'est la commune qui envoie les écritures à la trésorerie principale qui ensuite établit le compte de gestion, ce n'est pas le contraire, d'accord ? Sur ce compte administratif, vous nous donnez des chiffres mais aucune explication pour ces chiffres. Donc on a posé un certain nombre de questions auxquelles vous n'avez pas répondu, vous allez nous dire qu'elles ne relèvent pas effectivement de l'ordre du jour, mais bon. Par exemple, subvention de fonctionnement de la

caisse des écoles, elle était prévue à 266 000 € au BP 2024, elle a été réduite à 143 880 € sur le réalisé, quelles sont les raisons de cette très forte diminution ?

La subvention de fonctionnement aux fermiers et concessions, c'est le compte 65743, ressortait à 0€ pour le budget 2024, mais il est fait état de 106 466 € de crédit ouvert, le même montant de dépense pour ce compte dans le CA 2024, est-ce qu'on peut avoir des explications là-dessus ?

La subvention de fonctionnement aux autres personnes de droits privés est affichée à 160 000 € pour le budget 2024, mais les crédits ouverts ne sont que de 90 000 € pour 88 290 € de dépenses réelles sur le CA 2024, pouvez-vous nous préciser cet écart important ?

On a demandé également de disposer des tableaux d'amortissements du compte administratif, mais on ne les a pas, on les a eues une année, je crois que c'était en 2022 après les avoir demandé plusieurs années, on les redemande, mais systématiquement on les a jamais, on ne sait pas sur quelles bases sont faites les dotations aux amortissements.

Le poste « fêtes et cérémonies » qui était de 60 870 € en 2023 passe à 105 000 € en 2024, 72% d'augmentation, est-ce qu'on peut avoir des explications ?

Le budget du poste « publication » était à 58 337 € en 2023, passe à 74 000 € en 2024. Les autres charges de gestion courantes également, à quoi correspondent les coûts portés sur les lignes 65... Ah non, ça a on l'a lu déjà.

Les dépenses de personnels, vous indiquez qu'elles sont légèrement inférieures à la prévision, on est à 3 189 218 € pour 3 312 801 € de prévu soit 122 883 € d'économies, sauf que vous ne le dites pas, mais le périmètre a été largement modifié puisque vous avez supprimé 15.61 ETP aux postes budgétés et 16.61 de postes pourvus, donc ça fait une sacrée différence entre les effectifs qu'on avait en 2023 et ceux qu'on a en 2024. Voilà nos petites remarques. Ah oui et dernière question, la dotation aux amortissements de 2024, on a une augmentation très conséquente depuis quelques années des immobilisations, des opérations d'équipements, mais le compte de dotations aux amortissements diminue de 58 683 € comment est-ce possible ? Merci de répondre à ces questions.

Madame Gagliardi : Merci de m'avoir posé toutes ces questions, elles étaient par écrit, je vais prendre le temps de vous répondre.

Madame Gagliardi : Comment ?

Monsieur Vigouroux : Elles ne sont pas hors sujets celles-là ?

Madame Gagliardi : Elles seront répondues si vous les avez posé par écrit et si j'ai eu le temps de réfléchir et de vous répondre pertinemment, parce que les chiffres ça ne s'inventent pas. Parce que tout ce que vous annoncez, pour moi, si je le vérifie pas, je pars du principe que c'est faux, parce que moi il faut contrôler pour être sûr de ce que je vous raconte. Donc je vais reprendre les questions que vous avez posées et je vais répondre au fur et à mesure. Donc je reprends dès le départ avec la question sur les immobilisations du compte de gestion.

L'utilisation du chapitre 23, travaux en cours, ne constitue pas une faculté pour la collectivité mais une obligation. Cette obligation comptable vient accroître la valeur globale des immobilisations en cours du compte de gestion. En fin de travaux, les immobilisations sont

transférées, par opération d'ordre budgétaire, sur son imputation définitive. Dès lors, ce décalage, dans le cadre d'une période d'investissement lourde n'a rien d'anormal. En outre, venir comparer ce montant avec le budget de section de fonctionnement n'a aucun sens. Ce procédé n'a rien d'insincère mais correspond au traitement comptable régulier d'une opération. Il n'a pas non plus vocation à cacher quoique ce soit. D'ailleurs si vous souhaitez rentrer dans le détail il faut aller jusqu'au bout Monsieur Vigouroux, vous oubliez de mentionner la valeur nette des constructions de la commune pour plus de 20 M€, soit presque deux fois le montant des immobilisations en cours ce qui correspond à 4 ans de budget de fonctionnement. En fait simplement, ce que vous constatez, c'est que la commune met en œuvre des investissements lourds pour, d'abord rattraper le déficit d'investissement de nos prédécesseurs qui n'ont pas fait le nécessaire, et ensuite pour améliorer son cadre de vie quotidien. En outre, les amortissements sont passés régulièrement, je n'aurai pas la prétention de dire que certaines opérations d'ordre n'ont pas eu lieu avec du retard, mais je vous mets au défi de trouver une collectivité territoriale pour laquelle l'actif ne nécessite pas de correction. Nous travaillons actuellement avec le trésorier sur cette thématique.

En ce qui concerne le tableau des effectifs, le transfert d'information entre le logiciel du RH et le logiciel de la comptabilité a généré une erreur qui est à présent rectifié dans les versions définitives du compte administratif et du budget primitif. Il n'y a eu en 2024 aucune suppression de postes, je vous le confirme, cependant certains emplois sont vacants car nous sommes en cours de recrutement. Toutes les délibérations et le tableau des effectifs sont transmis systématiquement au contrôle de la légalité en préfecture ainsi qu'au centre de gestion des Bouches-du-Rhône qui est notre organe de contrôle. Nous ne répondrons pas favorablement à votre demande de tableau des effectifs trimestriellement.

Concernant la question des investissements de 2025...

Monsieur Vigouroux : on n'est pas sur le compte administratif là ?

Madame Gagliardi : non c'est après, là ce sont les premières questions que vous avez posées auxquelles on n'a pas répondu.

Monsieur Vigouroux : on le verra peut-être avec le budget, c'est plus logique non ?

Madame Gagliardi : après, ne vous inquiétez pas, chaque chose en son temps.

Concernant l'investissement 2025, le maître étalon, pour 2025, de vos comparaisons est le budget de fonctionnement. J'attends avec impatience l'exercice 2026 qui verra sans doute naître une nouvelle référence comptable made in : « De Collongue A Simiane ». Le budget est un document prévisionnel et donc nous inscrivons cette recette. Bien évidemment, si, d'aventure, elle ne devait pas aboutir puisqu'on parle de terrains, nous procéderions à de nouveaux arbitrages dans nos investissements. Même si effectivement, il y a une surcharge des tribunaux, nous avons bon espoir que le recours soit jugé cette année et que la recette soit versée à la commune. Il aurait été plus insincère de ne pas la marquer au budget prévisionnel. Quant au montant des dépenses d'investissements 2025, que vous dites considérable, nous prenons cette remarque comme un compliment, vous reconnaissez que depuis maintenant 10 ans nous investissons énormément pour la commune et pour les Simianais. Toutefois pour relativiser le

montant de 2025 la moitié de la somme correspond au démarrage du groupe scolaire soit environ 7 millions d'euros investis pour nos enfants, soulignons-le, le nombre de fois où, dans ce conseil municipal vous nous avez indiqué que nous ne faisons rien pour les écoles et les enfants. Là au moins, vous voyez que nous faisons des choses.

Concernant le compte administratif, donc les tableaux d'amortissements, il y avait toujours le problème technique comme je l'ai signalé. Le tableau a été demandé mais il n'est pas ressorti et sachant que c'est le même que les autres années, sachant qu'il n'y a pas eu de nouvelle délibération. La maquette a été transmise telle quelle. Concernant le poste « fêtes et cérémonies », vous avez parlé du poste « fêtes et cérémonies » ?

Monsieur Vigouroux : On n'a pas compris votre réponse à la question.

Madame Gagliardi : Ce n'est pas grave.

Monsieur Vigouroux : Donc, ça veut dire qu'il y a une erreur sur le compte dotations d'amortissements c'est ça ?

Madame Gagliardi : Pas du tout. C'est ce que vous comprenez. Alors, concernant votre question « fêtes et cérémonies ». Dans la question il n'y a pas seulement fêtes, il y a aussi les événements plus protocolaires qui se sont rajoutés comme l'inauguration du service technique ou la pose de la croix. De plus, vous n'êtes pas censés ignorer que comme pour la majorité des autres postes, les prix ont augmenté, donc à quantité constante, nous dépensons plus d'argent. Sauf que nous ne sommes plus à quantité constante, nos événements festifs rencontrent un tel succès, comme la chasse aux œufs, le carnaval, le feu de la Saint-Jean, que nous devons prévoir toujours plus à chaque manifestation. Devrions-nous limiter les chocolats de pâques aux premiers arrivés ? Ce n'est pas notre choix, nous faisons en sorte que chaque enfant puisse repartir et être content avec sa friandise. A cela, nous avons ajouté également la crèche aux goûters de Noël. L'évènement « Simiane se Marres » a été sur deux jours en partenariat avec la Métropole en organisant un séminaire-formation sur la thématique du projet bois avec beaucoup de maires et d'élus qui se sont déplacés pour voir notre commune exemplaire. Nous faisons briller Simiane. Enfin, nous avons également rattrapé les retards de paiement sur les factures que la SACEM ne nous avait pas envoyé les années précédentes, donc pas de dépenses déraisonnables comme vous l'indiquez, juste ce qu'il faut pour plaire aux Simianais. Certaines communes avoisinantes dépensent 200 000 euros sur un seul évènement, nous, nous en dépensons deux fois moins pour répondre aux attentes des habitants et tout particulièrement des enfants sur toute l'année.

En ce qui concerne le poste « publications », s'il y a bien une chose dont je suis convaincue c'est que vous n'approuvez pas. Vous n'approuvez pas les investissements pour la commune, que nous informions les citoyens et que nous prenions en compte la fracture numérique pourtant réelle de notre pays. Nous vous laissons le monopole de la communication polémique sur les réseaux sociaux, toutefois la gabegie de papiers, vous pouvez garder votre morale, puisque certains dans votre groupe refusent l'envoi des documents par mails et exigent des dossiers imprimés.

En ce qui concerne les autres charges de gestion courantes, le compte 6576643 « subvention fonctionnement caisse des écoles », et compte 65743 « subvention fonctionnement fermiers et

concessionnaire », ces comptes prennent la même dépense. La DSP de la crèche ou une ré-imputation a simplement été affectée. Concernant les dépenses de personnel, on va repartir de la base. Un emploi budgétaire et non pas budgétisé ou budgété, non pourvu, ne coûte pas un euro à la collectivité. En outre, vous indiquez qu'au 31 décembre 2024, il y a 10,6% d'ETP en moins pour une économie de 122 883 €. Vous n'envisagez pas un seul instant que les agents ont pu faire l'objet d'une mobilité en cours d'année et ainsi avoir eu un impact sur l'exercice 2024 et qu'ils ne soient pas tous partis à la même date, c'est-à-dire au 1^{er} janvier 2024. Comme je l'ai précisé lors de vos questions tout à l'heure, enfin après parce qu'on ne les a pas dites, il n'y a aucune suppression d'emploi. Nous sommes simplement sur des postes vacants, en cours de recrutement, d'où l'écart et non l'économie.

Concernant les dotations aux amortissements, la prévision en 2025 est de 600 000 €. Soit une augmentation de 50 % par rapport à 2024. Ainsi vous avez la réponse à la question sous vos yeux. J'ai répondu à l'ensemble des questions qui avaient été posées concernant le compte de gestion, je vous redonne la parole.

Monsieur Vigouroux : Ce ne sont pas les comptes de gestion ce sont les comptes administratifs non ?

Madame Valois : oui sur les comptes administratifs on est bien d'accord.

Madame Gagliardi : Oui pardon.

Madame Valois : Madame Mazeaud ?

Madame Mazeaud : Je voudrais préciser un point sur lequel je suis tout à fait d'accord avec Madame Gagliardi, c'est que je ne travaille que sur des chiffres précis, et pour poser ces questions, j'ai travaillé sur le compte administratif, le budget, le compte de gestion, reçus le vendredi soir à 18h, chacun de ces documents faisant à peu près 200 pages...

Madame Gagliardi : 131.

Madame Mazeaud : Et je travaille effectivement sur des documents imprimés parce qu'autant de pages à l'écran c'est compliqué. Et donc effectivement, n'ayant qu'un weekend pour étudier ces documents, ce n'est pas suffisant, je n'ai pas votre célérité pour répondre, et donc je n'ai pas pu les formuler pour le lundi matin, date limite à laquelle on doit poser les questions. Donc si vous voulez qu'on puisse poser ces questions de façon plus anticipée, vous n'avez qu'à nous fournir les documents autrement que quelque chose qui ne nous donne que 24h pour les étudier. Et qu'elles ne seront pas hors sujet comme vous dites lors de la discussion sur le budget.

Madame Gagliardi : Je comprends votre point de vue, mais moi je ne vais pas répondre à des questions qui n'ont pas été posées au préalable. Parce que comme je vous ai dit, les chiffres, c'est précis, je ne peux pas raconter n'importe quoi, parce que c'est retranscrit, et les écrits demeurent.

Madame Mazeaud : Et moi je ne peux pas vous poser les questions tant que je n'ai pas les documents pour les faire.

Madame Gagliardi : Alors vous posez toutes les questions que vous voulez, il n'y a aucun souci, par écrit, je vous répondrai. Mais n'attendez pas de moi que je vais vous faire une réponse à la volée et de me tromper sur les chiffres. Parce qu'après on va dire « elle s'est trompée sur les chiffres, elle a oublié... » alors que je ne connais pas. Voilà, vous avez mon point de vu, j'ai entendu votre point de vu, il n'y a aucun souci, merci.

Madame Valois : On me souffle, et merci Madame la DGS, que les documents vous les auriez eu 12 jours avant. Madame Mazeaud, peu importe, vous comprenez très bien, enfin d'abord est-ce qu'il y a d'autres questions ?

Madame Mazeaud : Je ne comprends pas le peu importe. Les documents on les a eus le vendredi 12 jours avant aujourd'hui, mais pour poser des questions sur le débat d'orientation budgétaire qui était le 28 mars, il fallait bien qu'on prépare nos questions, donc pour préparer ces questions qu'on a posées, donc ces questions dites hors sujets, on a reçu les documents le vendredi et on devait envoyer les questions par écrit le lundi, ce qui n'était pas un temps suffisant pour préparer. Donc on les a eus 12 jours par rapport à aujourd'hui, mais là on parle du Conseil Municipal du 28 mars.

Madame Valois : J'ai entendu ce que vous aviez à dire.

Madame Mazeaud : Donc ce n'est pas peu importe.

Madame Valois : Je l'ai entendu Madame Mazeaud, pour la deuxième fois. Alors, vous constaterez qu'il est quand même compliqué d'aborder ici en Conseil Municipal les chiffres en détails, et on ne peut pas passer des heures à débattre de cela. Vous n'êtes pas d'accord avec nous, nous ne sommes pas d'accord avec vous, c'est un fait, passons. Il y a eu une commission finances pour ça, et il y a eu également le débat d'orientation budgétaire, alors là aujourd'hui, excusez-moi je termine, là aujourd'hui nous sommes au budget, vous pouvez nous donner votre avis, et ensuite, on passe au vote.

Madame Gagliardi : Je vous remercie.

Monsieur Zunino : Madame la Présidente, quand même...

Monsieur Vigouroux : J'avais une remarque à faire sur ce que vous venez de dire, juste pour préciser que lors de la commission finances qui n'a concerné que le débat d'orientation budgétaire, nous n'avions reçu comme documents que les orientations budgétaires. Il n'y a pas eu de commission aux finances qui portaient sur le compte administratif ni sur le budget prévisionnel. Désolé. Vous nous dites qu'on n'a pas de questions à poser au Conseil Municipal, c'est quand même anormal.

Madame Valois : D'accord, on passe au vote.

Monsieur Vigouroux : Et là dans ce que j'entends dans la réponse qui a été donnée par Madame Gagliardi, c'est que sur ce document, y'avait quand même de nombreuses erreurs. Prenons le cas des tableaux d'effectifs, on ne sait même pas quelle est la réalité des tableaux d'effectifs aujourd'hui.

Madame Valois : Monsieur Vigouroux, j'ai la courtoisie de ne jamais vous couper, essayez d'avoir la même à mon égard. Donc nous passons au vote.

Monsieur Zunino : Non Madame.

Madame Valois : J'ai demandé s'il y avait d'autres questions Monsieur Zunino, tout à l'heure.

Monsieur Zunino : Non vous avez pris la parole, vous avez fait une réponse, à partir de cette réponse je voudrais poser une question.

Madame Valois : Allez-y Monsieur Zunino.

Monsieur Zunino : Merci Madame. Je suis surpris de votre réponse en disant que les débats en Conseil Municipal ne doivent pas prendre des heures sur des chiffres. Je suis au regret de vous informer quand même que dans un Conseil Municipal il n'y a pas d'horaires définis pour arrêter un Conseil Municipal. Si on a des questions sur des chiffres, et notamment un point important, c'est le budget de la commune, mais si on doit en débattre ici au sein du Conseil Municipal, on n'est pas limité par le temps. Donc je reprends vos propos en disant on ne va pas passer des heures à débattre sur des chiffres. Je regrette mais ce ne sont pas des propos adaptés en Conseil Municipal, notamment pour un vote du budget de la commune.

Madame Valois : Alors on est d'accord Monsieur Zunino, moi je n'y vois aucun inconvénient, je suis présente, je peux être présente toute la journée si vous le souhaitez, il n'y a aucun souci en ce qui me concerne. Maintenant, poser des questions auxquelles Madame Gagliardi n'est pas en mesure de répondre parce qu'elle n'a pas tout sous les yeux et tout sous la main, ça me semble difficile. C'est pour ça qu'elle vous demande de poser vos questions par écrit.

Monsieur Zunino : Oui mais c'est tout à fait normal.

Madame Valois : On est d'accord Monsieur Zunino.

Monsieur Zunino : DCAS a soulevé un problème. Effectivement quand on reçoit, moi j'ai eu dans la boîte aux lettres le vendredi à 19h30, peut-être même le samedi matin, parce qu'à 18h20 j'avais vérifié je n'avais rien dans ma boîte aux lettres, avoir les chiffres, le budget complet et les comptes administratifs le vendredi soir ou le samedi matin, et n'avoir que deux jours pour pouvoir poser des questions, il est certain que le délai est vraiment trop court. Donc à l'avenir peut-être, sur ces questions budgétaires et tout, on devrait avoir un minimum 4/5 jours pour pouvoir répondre. Donc peut-être de le changer dans le règlement intérieur.

Madame Valois : On y réfléchira, on passe au vote.

Pour : 18

Contre : 6 (MM. Myriam BONNET – Stéphanie CHASTIN – Isabelle MAZEAUD-CULIOLI – Hervé PERNOT – Marc VIGOUROUX – Gilbert ZUNINO)

La délibération est adoptée.

Monsieur le Maire réintègre le Conseil Municipal.

1.3 OBJET : FISCALITE LOCALE 2025

Monsieur le Maire : Je laisse la parole à Madame Gagliardi.

Madame Gagliardi : Merci Monsieur le Maire. Il est encore proposé au Conseil Municipal de ne pas augmenter cette année les taux d'impositions des taxes directes locales. La commune a la volonté de ne pas augmenter la pression fiscale sur la population. Les taux d'imposition sont maintenus à leurs niveaux actuels soit 19% pour la taxe d'habitation qui ne s'applique plus que sur les résidences secondaires. 37, 55% pour la taxe foncière sur les propriétés bâties. 33, 12% sur la taxe foncière sur les propriétés non bâties. Le montant prévisionnel est produit soit 3,356 millions d'euros pour 2025, est en augmentation de 1.8%. Cette augmentation est uniquement une augmentation mécanique et de base instaurée par l'Etat. Mais je vous le dis encore une fois car il est toujours bon de le répéter, que depuis 2016, nous n'avons pas augmenté la part communale de l'impôt, malgré le contexte national, international, avec l'explosion des prix sur tout. Merci.

Monsieur le Maire : Est-ce qu'il y a des questions ?

Monsieur Zunino : Oui merci Monsieur le Maire, oui sur la taxe d'habitation sur les résidences secondaires, est-ce que vous avez fait chiffrer le nombre de résidences secondaires sur la commune, éventuellement, et savoir ce que ça peut rapporter à la commune.

Monsieur le Maire : Alors, ce que ça rapporte, je ne peux pas vous donner les chiffres. Par contre nous avons des résidences secondaires, mais lorsqu'il y a eu le recensement, j'ai fait un recours car la plupart des résidences secondaires avaient été marquées comme résidences principales. Donc on a dû refaire les chiffres avec les impôts, mais le compte n'y est pas. Donc nous avons encore des résidences secondaires qui ont été considérées comme des résidences principales.

Monsieur Zunino : Et une évaluation ?

Monsieur le Maire : On en a à peu près une quarantaine.

Pour : 25

La délibération est adoptée à l'unanimité.

1.4 OBJET : VOTE DU BUDGET PRIMITIF DE LA COMMUNE 2025

Monsieur le Maire : Je laisse la parole à Madame Gagliardi.

Madame Gagliardi : Merci Monsieur le Maire. Après la commission des finances du 17 mars, et la présentation du ROB en séance du 28 mars 2025, le Conseil Municipal doit se prononcer ce jour sur le vote du budget primitif 2025. Ce budget s'inscrit dans la continuité des exercices

précédents. Le budget primitif de l'exercice 2025 de la commune s'équilibre en dépenses et en recette à 7 453 470,87 €.

En section de fonctionnement de dépenses, les charges de personnel, chapitre 012, ont le montant le plus important de 3 341 700 €, en progression de 0,87%.

Suivi des charges à caractère général au chapitre 11 avec 2 034 200 €. Puis nous avons les dépenses énergétiques avec 455 000 €, et 397 000 € de dépenses liées à l'alimentation scolaire.

Et nous finissons avec 65 000 € de l'eau et de l'assainissement.

Puis, il y a les autres charges de gestion courantes, chapitre 65, prenant en compte les dotations pour le SIGV en augmentation de 266 000 €, et les subventions aux associations, 160 000 €. Les opérations d'ordres de transfert entre section, chapitre 042 et pour prendre en compte les amortissements à 600 000 €. Les virements de la section d'investissement, chapitre 0 23 qui permet d'abonder les recettes d'investissements pour 252 570,87 €. Les charges financières au chapitre 66 comptabilisant les intérêts de l'emprunt pour 190 000 €, les atténuations de produits au chapitre 014 recensent les montants nécessaires à la prise en compte du fond de péréquation intercommunal et communal et du prélèvement du titre de la loi SRU pour 46 000 €.

Les provisions chapitre 68 pour 43 000 € représentent le montant prévisionnel mis en place pour respecter le principe comptable de prudence et de risques avérés.

Et 10 000 € de dotation de charges exceptionnelles chapitre 67 pour procéder à des régularisations sur des années antérieures demandées par le service de gestion comptable.

En section fonctionnement recette, le budget prévu pour la fiscalité locale au chapitre 731 est de 3 934 500 € et les impôts et taxes chapitre 73 pour 1 324 000 représentent l'essentiel des recettes de fonctionnement. Ils sont structurellement stables. Pas d'augmentation des taux d'imposition sauf pour les axes additionnels au droit de mutation qui diminuent pour être ramenés à 350 000 € en 2024 à 190 000€ cette année. Les résultats de fonctionnement reportés chapitre 002 sont importants dans ce budget. Pour un montant de 597 070,87 €, les produits de service chapitre 70 sont constitués des recettes perçues par les services municipaux, cantine, école, centre aéré pour 575 000 €.

Les dotations et participations au chapitre 74 pour un montant estimé à 523 000 regroupent principalement la DGF pour 340 000 € et la DSR pour 105 000 €. Les autres produits de gestion courante chapitre 75 pour un montant de 437 000 € retracent entre autres les remboursements de la CAF pour 150 000 € et les différents loyers encaissés, 118 000 € et le loyer du gestionnaire de la crèche pour 93 000 €.

Pour le reste, nous avons 40 000 € pour comptabiliser les atténuations de charges du chapitre 13 et 22 000 € chapitre 42 pour les opérations d'ordre et de transferts entre section travaux en régie.

400 € pour des produits financiers au chapitre 76 concernant les intérêts de la dette récupérable. En ce qui concerne le budget primitif d'investissement, il s'élève à 15 536 802,29 €.

En section d'investissement dépenses nous avons l'essentiel des dépenses qui sont liées aux travaux et aux grands projets initiés par la Mairie. Ainsi, les études au chapitre 20 pour 880 000 € et les dépenses structurantes chapitre 21 et 23 pour respectivement 3 730 500 et 8 735 850,30 € comptabilisent la construction du nouveau groupe scolaire, la pelouse du stade, les aménagements de voiries, l'acquisition de véhicules électriques, l'aménagement d'aires de jeux et des écoles, pour ne citer que les principaux auxquels s'ajoutent les restes à réaliser constatés d'un montant de 1 638 451, 99 €.

Les autres dépenses se répartissent ainsi :

- 190 000 € chapitre 16 de remboursement en capital de la dette
- 100 000 € chapitre 204 de dotation pour les subventions façades
- 60 000 € chapitre 10 de prévision pour le remboursement de la taxe d'aménagement
- Et 22 000 € chapitre 40 d'opération d'ordre de transfert entre sections.

Section d'investissement recettes :

Tout d'abord les produits de cession chapitre 024 avec la vente du terrain des Hautes de Gadie pour 5 500 000 et la comptabilisation des emprunts pour l'exercice 2024 pour 4 200 000. Ensuite, les recettes de subventions attendues au chapitre 13 pour un montant de 2 758 000 plus les recettes de subventions non réalisées en 2024 faisant partie des restes à réaliser recette pour 1 310 670, 42 €.

La partie concernant les recettes d'amortissement est comptabilisée pour 600 000 € chapitre 040. Une dotation de 392 000 € est provisionnée pour prendre en compte le compte du FCTVA au chapitre 10. Le résultat d'investissement reporté, chapitre 001, désormais positif est d'un montant de 331 061 €. Le virement de la section de fonctionnement au chapitre 021 est d'un montant de 252 570, 87 €. Et pour finir, 11 700 € au chapitre 27 pour comptabiliser le remboursement en capital de la dette récupérable.

En bref, je pense avoir perdu la plupart des conseillers et des Simianais. Ce qu'il faut retenir dans ce budget primitif c'est que nous allons faire, maintenir je dirais, les dépenses de fonctionnement. Ce qui est important pour les Simianais aussi, c'est qu'il n'y a pas d'augmentations d'impôts, sauf les bases, et qu'on va continuer notre vaste programme d'investissement tout au long de notre mandat. Voilà les grandes lignes du budget 2025 que nous vous présenterons aujourd'hui. Merci.

Monsieur le Maire : Est-ce qu'il y a des questions ? Monsieur Vigouroux ?

Monsieur Vigouroux : Oui donc concernant ce budget, peut-être commençons à parler des investissements, puisque c'est l'un des termes qui est employé, effectivement il y a un montant d'investissement pour 2025 qui fait peur avec plus de 15 000 000 €. Bon ça résulte essentiellement des tas d'investissements qui ont été réalisés en dehors de la priorité qu'était le groupe scolaire qui lui aurait nécessité effectivement qu'on le construise beaucoup plus tôt, et on continue malgré ça à maintenir des investissements qui pourraient être repoussés pour pouvoir financer ce groupe scolaire. Sur les investissements je note un premier élément, c'est qu'il y a une différence sur les montants donnés au budget et ceux qui apparaissent sur l'annexe

du PPI du ROB ? Différence de 357 000 € pour les dépenses, pas grand-chose, ou bien on a une différence de 3 868 721 € pour les recettes.

Concernant justement ces recettes. Lors du dernier Conseil Municipal, vous avez évoqué le problème du recours contre le permis des logements des hauts de Gadie en disant qu'il n'y avait pas de date prévue actuellement par le tribunal administratif, et que vous n'étiez pas sûr que ça puisse se tenir avant la fin d'année. Sauf qu'on compte sur une recette de 5 millions et demi pour financer justement ce groupe scolaire, donc vous la maintenez sur le budget mais que va-t-il en être réellement ? Et deuxième question qui va un peu avec, est ce que ça veut dire que, dans ce cas vous allez devoir faire rentrer prioritairement les 4,2 millions d'euros d'emprunt qu'il reste ? Si c'est le cas, il y aurait effectivement une incidence sur les charges financières qui n'est pas évaluée sur le budget. De même que pour les charges financières n'est pas évaluée l'incidence relativement conséquente de l'emprunt de la trésorerie, où vous passez de 500 000 à 1 500 000 €, ce qui va générer, compte tenu des taux que vous avez indiqués dans cette délibération, plus de 52 000 € de charges financières pour une année. En sachant que les charges financières ont augmenté de 256% sans qu'on sache réellement à quoi est due cette augmentation, est-ce qu'elle résulte uniquement de l'emprunt de 2,8 millions d'euros qui a été encaissé en 2024 ou est-ce que c'est autre chose ? En tous cas il est clair que cet élément doit être ajusté. Autre élément concernant la dotation aux amortissements, elle passe donc de 400 000 prévue en 2024 à 600 000 €. On ne sait absolument rien sur le mode de calcul, qu'est ce qui intègre cette dotation aux amortissements ? Quelles sont les immobilisations des opérations qu'elle intègre ? On ne peut pas le savoir puisqu'il y a plus de 11 millions d'euros d'immobilisations en cours qui sont inscrites sur le compte administratif 2024. Voilà. Comment est fait ce calcul ? Est-ce que c'est fait au doigt mouillé ? Si c'est fait sur la base des immobilisations réalisées ça pose un peu de questions parce que ça voudrait dire que les 11 millions d'euros d'investissements on les amortit sur 55 ans. Ça paraît énorme, d'autant qu'on est passé à un amortissement par composante, et donc ça serait absolument illogique qu'on ait un tel taux. Voilà donc si on pouvait avoir des éléments d'information précis là-dessus, ça serait pas mal. Voilà puis un certain nombre de questions aussi qu'on a posées sur un certain nombre de comptes, par exemple la subvention sur la caisse des écoles, que vous inscrivez depuis deux ou trois années, là qui disparaît, qui passe à zéro, donc on pense comprendre que la Mairie en fait ne donne absolument rien sur la caisse des écoles. Il y a une ligne spécifique là-dessus, donc il n'y a rien de prévu en 2025 pour la caisse des écoles. Question à poser.

Monsieur le Maire : Alors ceci est faux. Premièrement, il y a beaucoup de questions que vous posez ou l'élue au budget a déjà répondu, donc il faudrait écouter les réponses à la place de reposer les questions, deuxièmement oui on investit. La commune n'a jamais autant investi en deux mandatures qu'en 50 ans, quasiment. Est-ce que ce sont des investissements nécessaires ? Oui. Est-ce que les Simianais sont en accord ? Oui, d'ailleurs c'était dans le programme et ils nous ont réélus. Pour la recette du terrain, on n'a pas dit qu'on n'avait pas de dates, on n'a pas dit que cela ne se fera pas cette année. Donc si vous nous demandez de ne pas le mettre au budget, ça veut dire que le budget sera insincère. Je pense que pour la plupart des questions, les réponses ont été données. Il serait quand même bon de sélectionner vos questions quand vos réponses ont été données.

Madame Mazeaud : Juste un petit point de détails, puisque j'ai déjà évoqué en Conseil Municipal la semaine dernière, donc au niveau des dépenses de fonctionnement, la conclusion

c'est qu'on maintient les dépenses de fonctionnement au même niveau que l'année dernière, je tiens quand même à préciser qu'entre le budget 2025 et les réalités 2024 il y a un million deux d'écart, voilà suite à quoi j'avais posé un certain nombre de questions ou il y a eu quelques réponses partielles, pas forcément sur tout. Vous me répondrez par écrit ce n'est pas grave, mais je voulais juste mettre ce petit bémol.

Monsieur le Maire : Bien, on a entendu votre bémol.

Pour : 19

Contre : 6 (MM. Myriam BONNET – Stéphanie CHASTIN – Isabelle MAZEAUD-CULIOLI – Hervé PERNOT – Marc VIGOUROUX – Gilbert ZUNINO)

La délibération est adoptée.

Monsieur le Maire : N'oubliez pas qu'en fin de conseil il y a des documents à signer.

POINT 1.5 OBJET : SOUSCRIPTION D'UNE LIGNE DE TRESORERIE AUPRES DU CREDIT AGRICOLE.

Monsieur le Maire : Je laisse la parole à Madame Gagliardi.

Madame Gagliardi : Merci Monsieur le Maire. Je prends mes notes parce que comme c'était rajouté, c'est à la fin... La ligne de trésorerie est un dispositif permettant en cas de besoin de faire l'avance des subventions pour financer les projets d'investissements. La commune a sollicité trois banques pour mettre en place cette ligne de trésorerie d'1 million 6. La Caisse d'Epargne, le Crédit Agricole et la Banque Postale. Les propositions devaient être transmises pour le 20 mars 2025 au plus tard. La Caisse d'Epargne n'a pas répondu. Parmi les réponses des deux autres banques, l'offre du Crédit Agricole correspond aux besoins de la commune et c'est la mieux disant. Les conditions de la trésorerie proposées par le Crédit Agricole sont les suivantes :

- montant 1 million 6,
- durée un an à la date de la signature du contrat,
- indice de référence et marge euribor 3 mois moyennés plus 0.80%,
- paiement des intérêts au trimestre,
- frais de dossiers, 0.10% d'un montant de 1 600 €,
- commission de non utilisation,
- exonération, marge appliquée en cas de retard au taux d'intérêt en vigueur majoré de 3% l'an.

Je signale que comme je vous l'ai dit, si l'on n'utilise pas cette ligne de trésorerie, il n'y aura aucun frais pour la commune. Ce n'est pas un nouveau prêt, je le précise, ou un endettement, comme son nom l'indique, pour faire de la trésorerie ponctuelle, c'est-à-dire, pourquoi on a besoin de cette ligne. Lorsque la commune fait un projet elle paye l'intégralité de la dépense hors taxe plus la TVA parce que les subventions arrivent en différé. Souvent, ça peut prendre quelques mois ou un an, suivant les dispositifs, les EPCI et la FCTVA, elle nous est remboursée, comme vous savez, n+2, donc c'est-à-dire l'année en cours plus un an. Lorsqu'on fait des petits

projets la commune peut utiliser sa propre trésorerie. Mais lorsqu'on fait des gros projets dimensionnant, comme un groupe scolaire, par exemple, la trésorerie de la commune n'est pas suffisante. Pour cette raison, nous faisons appel aux banques pour utiliser ce levier, je vous rappelle que si nous n'étions pas solvables, la commune n'aurait pas eu le droit à la réponse favorable du Crédit Agricole. Voilà, merci.

Monsieur le Maire : Est-ce qu'il y a des questions ?

Monsieur Zunino : Oui, merci Monsieur le Maire. Mais il me semble que vous aviez déjà en 2024 ouvert une ligne de trésorerie auprès d'un autre établissement bancaire de 500 000€.

Monsieur le Maire : Oui.

Madame Gagliardi : C'est chaque année, on débat des lignes de trésorerie.

Monsieur Zunino : Donc vous avez 500 000 € sur un autre établissement bancaire, où il y a une trésorerie, et 1 million 6 cette année.

Madame Gagliardi : Pas du tout Monsieur Zunino.

Monsieur le Maire : Donc c'est ouvert chaque année, donc là on a sur un autre établissement bancaire pris la même structure, si vous préférez, avec des montants différents, peut, ou n'a pas été utilisé. En fait, il y a le budget, et le budget on s'y conforme. Sur le budget, tous les travaux sont une avance de trésorerie de la commune, pour une bonne raison, c'est qu'il y a des recettes surtout, principalement des subventions qui vont arriver. Mais il y a un décalage. Un décalage qui peut aller jusqu'à, pour certaines, maintenant c'est réglé, deux ans. Donc, tout ceci est supporté par la commune. Pour supporter notre trésorerie, puisqu'on fait de l'avance, ces lignes de crédits sont extrêmement utiles. La subvention n'arrive pas avant les travaux. Elle arrive bien après. Donc forcément la dépense, la trésorerie communale est engagée. Est-ce qu'il y a d'autres questions ? Monsieur Vigouroux ?

Monsieur Vigouroux : Lorsque j'ai reçu cette délibération rajoutée à l'ordre du jour, je n'ai pu m'empêcher d'éclater de rire en me rappelant l'autosatisfaction que vous vous êtes adressée lors du dernier Conseil Municipal sur la saine gestion de la commune. Malheureusement on ne peut pas en rire. Cela fait plusieurs exercices qu'on vous alerte sur la gestion de la section d'investissement de la commune avec de trop nombreuses opérations d'équipement, des coûts beaucoup trop élevés pour la taille de la commune, et l'absence de maîtrise des financements. On ne reçoit en retour que des propos agressifs, dénigrants ou humiliants. Or cette fièvre de l'investissement non maîtrisée a eu pour effet de repousser la construction du groupe scolaire, projet prioritaire du mandat, en raison des risques encourus sur l'emplacement actuel, et après avoir affecté 2.8 millions d'euros de l'emprunt destiné au groupe scolaire à la réduction du déficit de la section d'investissement 2024, il est demandé maintenant de tripler l'emprunt de trésorerie pour le passer de 500 000€ à 1 500 000 €. Ce qui va générer un montant supérieur à 50 000 € sur l'année d'intérêts. Cela tient sans doute à la fonte de la trésorerie de la commune, qui est passée de 2 millions 4 en 2020 à 460 000 € fin 2023 en intégrant sans doute les 500 000 € d'emprunt de trésorerie. Et comme elle est remontée à 1 873 000 en 2024 grâce à la rentrée de l'emprunt, on peut s'interroger sérieusement sur cette nécessité.

Monsieur le Maire : D'accord. Monsieur Vigouroux, ce qui est intéressant c'est qu'on pourrait faire un enregistrement et le remettre chaque année, où j'entends que nous sommes en faillite, la commune est mal gérée, vous détenez la vérité, par contre à chaque fois, on est dit en référence comme une des communes les mieux gérée des Bouches du Rhône. Donc je suis extrêmement étonné, et moi par contre, je me pose aussi des questions sur la sincérité de vos propos, voire sur l'interprétation que vous en faites.

Pour : 19

Contre : 5 (MM. Myriam BONNET – Stéphanie CHASTIN – Isabelle MAZEAUD-CULIOLI – Hervé PERNOT – Marc VIGOUROUX)

Abstention : 1 (M. Gilbert ZUNINO)

La délibération est adoptée.

POINT 1.6 OBJET : ADOPTION DU COMPTE DE GESTION 2024 DU SPIC

Monsieur le Maire : Je laisse la parole à Madame Anna Gagliardi.

Madame Gagliardi : Merci Monsieur le Maire. Code gestion SPIC. Il y a eu lieu d'approuver le compte de gestion du SPIC établi par le receveur municipal qui fait ressortir une identité d'exécution d'écriture avec le compte administratif du SPIC. Le compte de gestion établi par le receveur municipal fait ressortir, donc je répète, une identité exécution d'écriture avec le compte administratif du budget SPIC.

Pour l'année 2024 :

- Les dépenses d'exploitations s'élèvent à 14 901,10 €.
- Les recettes d'exploitations, 14 900,83 €.
- L'excédent de l'exercice, 0,27 centimes.
- Résultats reportés de l'exercice 2023, 11 903,26 €.
- L'excédent cumulé, 11 903, 53 €.
- Dépenses d'investissements, 8 979, 67 €.
- Recettes d'investissements, 14 900, 83€.
- Excédent de l'exercice, 5 921, 16 €.
- Résultats reportés de l'exercice 2023, 24 241, 82 €.
- Excédent cumulé, 30 162, 98 €.

Le compte de gestion 2024 est en stricte concordance avec le compte administratif 2024. Merci de voter.

Monsieur le Maire : Est-ce qu'il y a des questions ? Monsieur Vigouroux ?

Monsieur Vigouroux : Oui, on nous annonce que des chiffres là, moi j'ai des questions à poser, est-ce qu'on peut avoir des précisions sur ces 6 903 € de dépenses et 14 900 € de recettes de la section de fonctionnement ? Ainsi que sur les dépenses financières de 8 979 € de la section d'investissement. Parce que là on n'a que les chiffres, en regardant le document, il n'y a aucune explication qui est donnée.

Monsieur le Maire : Vous savez, pour les recettes dans le funéraire, c'est assez simple, je pense que n'importe quel citoyen, même s'il n'est pas comptable, peut le comprendre, il y a les concessions, les caveaux, je pense que c'est clair.

Monsieur Vigouroux : Et les dépenses?

Monsieur le Maire : Et les dépenses, vous avez des dépenses, heureusement qu'il y a des dépenses quand même dans un cimetière, ne serait-ce que lorsqu'on a un mur qui est en train de s'écrouler, je ne sais pas si ça a été pris au SPIC, mais enfin bon, peu importe, suite à un mouvement de terrain, il faut bien remettre le mur pour le mettre en sécurité. Après quand vous avez des racines qui commencent à soulever des caveaux, forcément, il faut traiter ceci. Voilà. Il y a le portail aussi, qui ne se fermait plus, enfin bon, ce ne sont pas des grosses sommes.

Pour : 25

La délibération est adoptée à l'unanimité.

**POINT 1.7 OBJET : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024 DU SPIC
« AMENAGEMENTS ET EQUIPEMENTS FUNERAIRES »**

Monsieur le Maire : Je laisse la présidence à Madame Valois.

Madame Valois : Merci Monsieur le Maire. Je laisse la parole à Madame Gagliardi.

Madame Gagliardi : Merci Madame Valois. Le compte administratif est une représentation de l'exécution du budget en dépenses et en recettes qui permet de dégager un résultat pour chacune des sections d'exploitation et d'investissement du budget SPIC.

Pour l'année 2024, le compte administratif et le compte de gestion sont arrêtés comme suit :

- En dépenses d'exploitation, 14 901,10€.
- En recette d'exploitation, 14 900,83€.
- En excédent de l'exercice, 0.27 centimes.
- Résultats reportés de 2023, 11 903,26€.
- Excédent cumulé, 11 903,53 €.
- En dépenses d'investissement, 8 979, 67€.
- En recettes d'investissements, 14 900,83€.
- Excédent de l'exercice, 5 921,16 €.
- Résultats reportés de l'exercice 2023, 24 241, 82€.
- L'excédent cumulé est de 30 162, 98€.

Le compte de gestion 2024 est en stricte concordance avec le compte administratif 2024, merci de voter.

Madame Valois : Est-ce qu'il y a des questions ?

Pour : 24

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Madame Valois : Monsieur le Maire ? Je vous restitue la présidence.

Monsieur le Maire : Merci.

POINT 1.8 OBJET : VOTE DU BUDGET PRIMITIF DU SPIC « EQUIPEMENT ET AMENAGEMENTS FUNERAIRES » - EXERCICE 2025

Monsieur le Maire : Je laisse la parole à Madame Gagliardi.

Madame Gagliardi : Merci Monsieur le Maire. Le Conseil Municipal doit se prononcer sur le budget primitif prévu au titre de l'année 2025. Donc le budget primitif s'élève en section d'exploitation à 31 953, 53 €, en recette il s'agit de prévoir les ventes de caveaux pour 20 000 €, de reprendre l'excédent reporté de 11 903, 53€ de l'exercice 2024 et de prévoir 50€ pour la régularisation de la TVA due aux arrondis.

En dépenses, on vient d'enregistrer les sorties de stock d'un montant équivalent aux ventes, soit 20 000 €. De prendre en compte les travaux consensuels pour 11 903, 53 €, et de prévoir les 50 € pour la régularisation de la TVA due aux arrondis.

Concernant la section d'investissement, le budget s'équilibre pour un montant de 50 162, 98€.

En recette, nous retrouvons l'excédent d'investissement reporté de 30 162, 98€, et de la sortie des stocks d'un montant ici aussi de 20 000 €.

En dépense, le SPIC remboursera à la commune l'avance faite à hauteur des ventes de caveaux réalisés pour 20 000€ et équilibrera la section par des crédits ouverts pour d'éventuelles dépenses d'investissement pour un montant de 30 162,98 €. Merci.

Monsieur le Maire : Est-ce qu'il y a des questions ?

Pour : 25

La délibération est adoptée à l'unanimité.

POINT 1.9 OBJET : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AU COMITE D'ŒUVRES SOCIALES AU TITRE DE L'ANNEE 2025 D'UN MONTANT DE 24 800€

Monsieur le Maire : Est-ce qu'il y a des questions ?

Madame Mazeaud : Oui, merci. Je n'avais pas vu la convention puisqu'elle est jointe aujourd'hui mais on ne l'avait pas précédemment. Je voulais juste savoir si vous pouvez nous préciser les principales actions couvertes par la convention et le mode de calcul du budget. Les grands axes.

Madame Gagliardi : Dans le détail, il y a des aides pour le cinéma, les sorties etc.

Monsieur le Maire : Les grands axes c'est les axes du CCAS comme ça se fait depuis 10 ans. Comme il se fait partout. L'aide à la sortie, les repas pour les personnes, il y a des aides.

Madame Fornasier : J'ai les détails si ça vous intéresse.

Monsieur le Maire : On ne va pas donner le détail, mais bon, le CCAS, comme dans toutes les communes !

Madame Mazeaud : Mais ce n'est pas le CCAS ? C'est le comité des œuvres sociales.

Monsieur le Maire : Oui pas le CCAS, le comité d'œuvres sociales, au temps pour moi.

Madame Mazeaud : Et donc ?

Monsieur le Maire : Vous voulez le détail ?

Madame Mazeaud : Mais les grands axes, je ne sais pas ? C'est juste pour ma compréhension, pour mon information.

Madame Fornasier : Je vous la donne rapidement, dans la subvention Mairie, c'est pour un montant de 24 800 €. Il y a une adhésion et une plateforme loisir pour 1600 €, des tickets cinéma pour 3 500 €, des chèques rentrées adultes pour 2400 €, des médailles du travail pour un total de 800 €, rentrées scolaires des enfants 950€, Noël des enfants, 480€ plus 570 plus 100€ pour les goûters, Noël des adultes les chéquiers, 13 600 €, et le chocolat du personnel, 800€. Vous avez tous les détails.

Monsieur le Maire : Est-ce qu'il y a d'autres questions ?

Monsieur Zunino : Juste savoir si c'était les mêmes personnes qui c'étaient à la présidence, trésorerie et secrétaire de cette association ?

Monsieur le Maire : Oui, ça n'a pas bougé.

Monsieur Zunino : Ok merci.

Pour : 25

La délibération est adoptée à l'unanimité.

POINT 1.10 OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DANS LE CADRE DU DISPOSITIF D'AIDE A LA PRESERVATION ET A LA VALORISATION FONCIERE EN ZONE NATURELLE OU AGRICOLE

Monsieur le Maire : Je laisse la parole à Madame Barresi.

Madame Barresi : Merci Monsieur le Maire. La commune souhaite acquérir un groupe de parcelles boisées et agricoles auprès de la SAFER dont la superficie totale est de 319 208 m².

Les parcelles concernées jouxtent des terrains communaux ce qui présente un atout pour une gestion cohérente du foncier. L'acquisition de ces parcelles revêt un objectif double : poursuivre les actions engagées dans le cadre du projet alimentaire territorial d'une part et de préservation et d'entretien des massifs forestiers face aux risques incendies d'autre part. Il est proposé au Conseil Municipal de délibérer sur cette demande de subvention du Département. La commune souhaite réaliser cette acquisition pour un montant de 231 226, 67€ hors taxe, et pour une demande de subvention à hauteur de 60% pour le dispositif d'aide à la préservation et à la valorisation foncière en zone naturelle ou agricole.

Monsieur le Maire : Est-ce qu'il y a des questions ? Monsieur Vigouroux ?

Monsieur Vigouroux : Oui, on avait demandé que nous soit précisé l'emplacement de ces parcelles. On l'a posé par écrit ?

Madame Barresi : On a le numéro des parcelles.

Monsieur Vigouroux : On n'a pas le temps de le regarder sur le cadastre, on est désolé.

Monsieur le Maire : On vous le donnera sur le cadastre mais enfin bon, l'objet c'est une demande de subvention, ce n'est pas Google Maps regardez où est la terre.

Monsieur Vigouroux : Je ne sais pas vous nous dites que ça jouxte les terrains communaux et que c'est intéressant pour ça, c'est juste nous donner où se situent ces parcelles. C'est quand même pas compliqué quoi.

Monsieur le Maire : Oui, pas de soucis. C'est la parcelle BC0001, la BC0002, la BC0003, la BC0004, la BC0007, la BC0036, et la BC0037, donc je crois que voilà, et la BC0035 et 0071, et vous irez à l'urbanisme regarder le cadastre. Est-ce qu'il y a des questions ?

Monsieur Pernot : Excusez-moi Monsieur le Maire mais si vous faites la liste à la Prévert des parcelles selon leurs numéros cadastraux, je m'inquiète parce que vous ne savez pas à peu près où les situer, ou nous dire vaguement où c'est, c'est ça ?

Monsieur le Maire : Non pas du tout.

Monsieur Pernot : Donc en fait vous nous prenez pour des idiots.

Monsieur le Maire : Vu les questions, oui.

Monsieur Pernot : Ce sont des questions qui sont légitimes.

Monsieur le Maire : Oui, on vous donne le numéro des parcelles, vous nous dites « non non, on veut savoir exactement où c'est », si ça jouxte les terrains municipaux. Donc, comme tout un chacun, vous allez voir le cadastre. Je ne vais pas vous sortir une carte en plein Conseil Municipal pour vous montrer.

Pour : 19

Contre : 6 (MM. Myriam BONNET – Stéphanie CHASTIN – Isabelle Mazeaud-culioli – Hervé Pernot – Marc Vigouroux – Gilbert ZUNINO)

La délibération est adoptée.

POINT 1.11 OBJET : PARTICIPATION DE LA COMMUNE AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU GRAND VALLAT- EXERCICE 2025

Monsieur le Maire : Je laisse la parole à Madame Anna Gagliardi.

Madame Gagliardi : Merci Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire : Juste une chose, vous allez sur internet vous les avez les parcelles. Je vous rappelle.

Monsieur Vigouroux : Vous ne savez pas ce que vous achetez.

Monsieur Zunino : Mais Monsieur le Maire, si on va sur le cadastre pour ces parcelles, on ne nous donnera pas qui est le propriétaire de ces parcelles, c'est ça surtout. Donc justement, on voulait savoir à qui appartenaient ces parcelles, où elles étaient situées c'est tout. Votre réponse a fait modifier mon vote parce que...

Monsieur le Maire : Vous pouvez le dire à la SAFER.

Madame Gagliardi : Merci. La commune de Simiane adhère au Syndicat Intercommunal du Grand Vallat et participe aux dépenses de fonctionnement du syndicat à hauteur de 18,73% en vertu de l'article 7 des statuts. A la demande de la trésorerie, la commune doit délibérer pour affecter les crédits du chapitre 65, la somme de 266 311,87 € correspondant à la quote-part de 2024 pour la commune de Simiane Collongue au SIGV. Vu la nécessité de déduire du montant de la participation de Cabriès une partie de l'emprunt que la ville avait remboursée par anticipation à sa sortie du syndicat en 2017 de 36 725, 57 €, vu la nécessité de reporter le montant déduit sur les participations des deux autres communes sur la base des taux de répartitions existants avant l'intégration de Cabriès, 65% pour Bouc Bel Air, et 35% pour Simiane Collongue. Vu l'arbitrage budgétaire du comité de pilotage en date du 10 mars 2025, ils proposaient les quotes-parts selon les tableaux ci-après.

Pour la commune de Bouc-Bel-Air, le montant de la participation avec réfaction pour Cabriès est de 680 994, 76€. La quote-part de Simiane sera de 266 311, 87€. La quote-part de Cabriès sera de 405 912,37€. Merci Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire : Donc, pourquoi il y a une réfaction, Cabriès a quitté le SIGV, et il y avait des emprunts, des intérêts etc. qu'ils ont payés. Maintenant qu'ils réadhèrent, on ne va pas leur faire payer deux fois. D'où la réfaction. Est-ce qu'il y a des questions, oui ?

Madame Mazeaud : Merci. Donc, par rapport à ce que vous venez d'expliquer sur la réfaction, je comprends que Simiane aussi subisse cette réfaction et donc à aujourd'hui ce n'est pas mécaniquement l'application du taux 18,73% qui s'applique ?

Monsieur le Maire : Oui. Il est appliqué et il y a la réfaction de ce qu'a déjà payé Cabriès et logiquement ceci se termine en 2026.

Madame Mazeaud : D'accord, donc ça c'était le premier point qui me donne une première explication. Par contre, du côté des coûts du SIGV, sur les frais de fonctionnement entre 2021, la dernière année où on a eu les comptes administratifs, et 2024, qu'on a pu recevoir hier, il y a des postes qui ont énormément augmenté, comme le poste maintenance qui est passé de 31 000 € à 136 000 €, ou le poste des salaires qui est passé de 496 000 à 663 000 € soit une augmentation de 166 000 avec un état du personnel qui est passé de 13 à 14 d'ETP. Donc je voulais savoir comment s'expliquaient ces augmentations de charges importantes sur les coûts du SIGV.

Monsieur le Maire : Je poserai la question parce que de tête je ne peux pas vous dire pourquoi il y a eu ces augmentations, autant d'augmentation sur la charge du personnel. Par contre il y avait deux personnes qui étaient en longue maladie et qui ont été remplacées, donc, ce qui a augmenté parce qu'en arrêt maladie il n'y avait pas de salaire versé par le SIGV, ce qui est le cas maintenant. De plus, le gouvernement nous a mis dans l'obligation de payer le salaire d'une assistante sociale qu'on a mutualisé, même si ce personnel n'est pas rattaché au SIGV mais ça fait partie du compte 12. Au niveau des charges et de la maintenance, on a un gros problème actuellement, et c'est l'État qui nous demande de sécuriser au maximum suite à des intrusions, suite à des hackers, en gros, qui sont en train d'immobiliser plusieurs communes. Force est de constater, avant qu'on mette ces dispositifs, ces investissements, ces logiciels, la commune de Bouc-Bel-Air a été piraté, il y a eu énormément de problèmes que nous n'avons pas eu. Le coût de l'immobilisation, notamment lorsque vous avez du budget qui disparaît, c'est extrêmement pénalisant pour une commune. Donc là-dessus il y a eu des serveurs miroirs qui ont été mis en place, plus on a durci tout ce qui est anti-intrusion au niveau du réseau informatique, le détail, là c'est plutôt au SIGV vraiment de détailler le matériel qui a été mis en place.

Madame Mazeaud : L'expression budget qui disparaît ça veut dire que le SIGV ça veut dire qu'il a été victime de détournement de fonds ?

Monsieur le Maire : Non pas du tout.

Madame Mazeaud : Vous avez employé le terme budget qui disparaît.

Monsieur le Maire : Oui. Au niveau informatique, sur l'informatique, puisque maintenant tout est dématérialisé, le budget que l'on garde sur les ordinateurs, il y a une partie qui n'a pas pu être remise suite à des hackers. C'était il y a deux ans ça. Comme c'est arrivé à Aix, comme c'est arrivé aux hôpitaux, comme c'est arrivé à la ville de Marseille, je crois que Martigues aussi qui avait été touchée, enfin voilà. Mais il n'y a pas de détournement de fond.

Madame Mazeaud : Il aurait pu y avoir un détournement par des hackers, je ne dis pas, c'était l'expression.

Monsieur le Maire : On peut le faire quand il y a une trésorerie identifiée à une entreprise, même certains services de l'Etat, nous c'est un peu comme une commune, on n'a pas de chèquiers, de compte en banque.

Madame Mazeaud : Non mais c'était l'expression budget qui disparaît qui était un peu perturbante.

Monsieur le Maire : Oui, j'ai bien compris le quiproquo. Mais surtout, lorsque vous perdez une semaine, deux semaines de comptabilité, c'est extrêmement dur après de refaire un budget, de ci de là, et de s'y retrouver d'ailleurs. Monsieur Zunino ?

Monsieur Zunino : Oui merci Monsieur le Maire, il y a quelques Conseils Municipaux on avait voté, enfin j'avais posé la question pour savoir le nombre d'opérateurs et vous avez répondu qu'on avait un opérateur supplémentaire qui pouvait arriver. Est-ce qu'il est opérationnel, est-ce qu'il est au SIGV ? Est-ce que le nombre d'opérateurs vidéo est toujours de deux au SIGV ?

Monsieur le Maire : Alors, actuellement, les opérateurs, non il n'est pas arrivé.

Monsieur Zunino : Donc il n'y a qu'un opérateur pour l'instant actuellement au SIGV ?

Monsieur le Maire : Non il y en a deux.

Monsieur Zunino : Sachant que Cabriès augmente son parc de caméras et tout, il semble quand même judicieux d'en avoir deux opérateurs pour surveiller tous les écrans.

Monsieur le Maire : Alors Cabriès, actuellement, toutes les caméras ne sont pas au SIGV parce qu'il faut les relier. Ce qui n'est actuellement pas fait à 100%. Je rappelle que les images c'est de la fibre noire, et il y a des secteurs sur...

Monsieur Zunino : Pourtant Monsieur le Maire il y avait quand même un budget qui avait été alloué de 150 000€ justement pour le rapatriement des caméras au SIGV quand Cabriès a souhaité réintégrer le SIGV l'année dernière.

Monsieur le Maire : Oui, actuellement certaines parties de Cabriès n'ont toujours pas été rapatriées puisque ça fait des kilomètres et des kilomètres de fibre noire à déployer. Mais le problème n'est pas là. Le problème c'est qu'il y a une surcharge au niveau des opérateurs, on peut augmenter les caméras, les écrans resteront exactement les mêmes. C'est l'acte humain de regarder à l'instant T s'il y a un problème pour avertir la Police Municipale. S'il y a un problème inhérent sur la sécurité, notamment, il y a un retour où on va regarder sur une plage horaire l'endroit, qu'est-ce qu'il s'est passé. On n'a pas besoin d'opérateurs pour ça. D'ailleurs dans la plupart des centres de supervision urbaine, il n'y a quasiment pas d'opérateurs. C'est uniquement sur réquisition, on regarde les images. Ce qui n'est pas le cas pour le SIGV, puisque la sécurité est une de nos priorités et on préfère qu'il y ait en permanence et ça nous a servi souvent, où en direct on voit des personnes qui sont en repérage ou autre, et on envoie la Police Municipale. C'est à ça que servent les opérateurs.

Monsieur Zunino : Deux opérateurs pour couvrir une semaine entière c'est quand même assez peu,

Monsieur le Maire : Je répète, comme dans la plupart des centres de supervision il n'y a personne, ce sont les images qui servent de réquisition.

Monsieur Zunino : Détrompez-vous Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire : Nous faisons, et je pense qu'au niveau de la sécurité ça se ressent énormément, on va intervenir en amont, voire même certaines personnes qui étaient assez suspectes ont été suivies avec les caméras puis interpellées Ca, c'est l'intérêt d'avoir quelqu'un derrière les écrans. Actuellement, on a toujours un poste ouvert pour recruter, le recrutement n'est toujours pas fait. Voilà. Monsieur Vigouroux ?

Monsieur Vigouroux : Oui, moi j'ai regardé un peu en diagonale le compte administratif qu'enfin nous avons eu hier soir alors que ça fait quelques années qu'on le demande, heureusement on s'est appuyé sur un texte de loi, et effectivement on nous l'a transmis. Ce que je relève dans ce document c'est que je n'ai pas l'impression que les intérêts de la commune soient véritablement défendus

Monsieur le Maire : Le compte administratif de quoi ?

Monsieur Vigouroux : Du SIGV. Je parle bien de celui-là. Donc on a effectivement trois communes qui sont impliquées là-dedans, avec une qui est sortie et qui est revenue, etc. Par exemple, prenons le cas des opérations d'investissements, il y a près de 500 000 € d'investissement, 473 000, il n'y a aucun détail de ces investissements. Donc on ne sait pas quelle commune a fait ou pas, et on ne sait pas quel montant elle doit payer. Et puis j'ai vu que le SIGV attribue des subventions. En subvention il y en a deux qui me posent vraiment question, l'école des parents et éducateurs d'Aix-en-Provence pour 13 000 € par an quand même, ce n'est pas rien, et l'association la Source Sainte Victoire. Je suis allé sur les sites de ces associations, sur lesquels ils mettent leur partenaire, le SIGV n'apparaît pas comme partenaire de l'école des parents et éducateurs d'Aix-en-Provence. C'est la Mairie de Bouc Bel Air. Donc ça veut dire que Simiane paye pour une subvention qu'attribue la Maire de Bouc Bel Air à l'école des parents et éducateurs, je trouve ça un peu fort de café, et en plus je ne vois pas l'intérêt que peut avoir cette association pour la commune de Simiane Collongue.

Monsieur le Maire : Laquelle ?

Monsieur Vigouroux : L'école des parents et éducateurs d'Aix-en-Provence. Qui n'intervient que sur Aix-en-Provence. 13 000 €, donc là ça fait 13 et 5, ça fait 18 000 € comme ça attribué, ça veut dire que Simiane Collongue participe à hauteur de 18 et quelques pourcents, voilà.

Monsieur le Maire : Alors, s'ils ont marqué Bouc Bel Air, ça c'est une grosse erreur. A mon sens. L'école des parents, il faut, il y a énormément de parents qui y sont. Donc il y a une utilité de cette subvention. Après comme toute subvention sur un organisme, c'est un débat. Est-ce qu'on doit, on ne doit pas, est-ce que c'est obligatoire ? Non, je suis entièrement d'accord, est-ce que c'est nécessaire pour la population, le SIGV a estimé que oui.

Monsieur Zunino : Oui mais c'est surtout pour Aix-en-Provence. Ça aurait été les parents de Bouc-Bel-Air, Simiane, je comprendrais, mais pour Aix-en-Provence, je ne comprends pas.

Monsieur le Maire : Mais parce qu'ils dépendent d'Aix-en-Provence.

Monsieur Vigouroux : Ce serait plus logique que ce soit chaque Mairie, à ce compte-là, qui verse une subvention ? Qu'elle apparaisse sur le compte de la Mairie de Simiane, qui déciderait du montant de la subvention et qui l'attribuerait directement ? Et ça concernerait les parents effectivement, de Simiane Collongue ?

Monsieur le Maire : C'est noté.

Pour : 25

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Monsieur le Maire : L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée, n'oubliez pas de signer les documents.

Ordre du jour épuisé à 11h12

Secrétaire de séance
Dominique VALOIS

Monsieur le Maire
Philippe ARDHUIN

The image shows several handwritten signatures in blue ink. On the left, there are four signatures, including one that appears to be 'P. Vigouroux'. On the right, there are three signatures, including one that appears to be 'Simiane'. In the center, there is a large, stylized signature that looks like 'ARDHUIN'. Above the 'ARDHUIN' signature is a circular official stamp of the 'MAIRIE DE SIMIANE COLLONGUE' with the text 'COMMUNE du RHON' at the bottom. The stamp is partially obscured by the signature.